

Cuprinsul.

1. Discours de M. Émile Ollivier
2. Thiers. Despre Propriété
3. Salaville de la peine de mort
du Système ^{et} Penal
4. Macaulay. L'émancipation
des esclaves dans les col. angl.

Veris Patria Cognita

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL

des 28 mars, 11 et 14 avril 1865

DISCOURS

DE

M. ÉMILE OLLIVIER

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

DANS LES

SÉANCES DES 27 MARS, 10 ET 13 AVRIL 1865

Dr. DINU BRĂTIANU



PARIS

TYPOGRAPHIE E. PANCKOUCKE ET C^{ie}

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1865

58074

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
des 28 mars, 11 et 14 avril 1865

DISCOURS
DE
M. ÉMILE OLLIVIER

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

SÉANCE DU 27 MARS 1865

MESSIEURS,

Il serait peu profitable de ramener toujours les discussions politiques à des généralités qui pourraient être brillantes et solennelles sans devenir fécondes ; mais il serait regrettable aussi de les réduire toujours à des controverses spéciales qui pourraient être utiles sans devenir suffisantes. Il est quelquefois nécessaire de s'élever à des vues d'ensemble, afin de

DONATONEA
Dr. DINU BRĂTIANU



20218/02

— 2 —

mieux s'affirmer à soi même et de mieux montrer aux autres la direction dans laquelle on s'avance. (Très-bien ! très-bien !) Je considère comme étant venue l'heure d'une de ces généralisations nécessaires, et je vous prie de me la permettre.

Tout esprit non prévenu, qui étudie avec soin la politique du Gouvernement impérial, est amené à reconnaître que, depuis sa fondation, deux événements ont eu une influence grave, soit sur le mécanisme constitutionnel, soit sur les procédés gouvernementaux : ces deux événements ont été, d'abord la guerre d'Italie, ensuite les élections de 1863.

J'ai essayé, autrefois, de démontrer devant la Chambre comment de la guerre d'Italie étaient résultés, par une conséquence obligée, l'amnistie, le décret du 24 novembre, le commencement de la liberté de discussion, puis les innovations financières introduites par l'honorable M. Fould. Je voudrais aujourd'hui rechercher quelles sont les conséquences que les élections de 1863 ont produites, et aussi quelles sont celles que, selon moi, elles doivent entraîner encore.

Pour que cet examen soit fait avec profit, il faut préalablement se demander dans quelle

B.C.U. Bucuresti



C58074

situation nous nous trouvions lorsque le pays a été appelé à nommer la Chambre devant laquelle je parle.

Vous ne l'avez point oublié, messieurs, à l'activité passagère qui avait, à l'intérieur, suivi le décret du 24 novembre, avait succédé, je ne crains pas de le dire, une époque de nonchalance; nos sessions s'écoulaient languissamment de la discussion de l'Adresse à la discussion du budget, à travers quelques projets de lois présentés presque toujours à la dernière heure; toute l'activité paraissait portée à l'extérieur; et c'était, en effet, de ce côté que notre attention était sans cesse appelée, car nos soldats combattaient successivement, ou tour à tour, en Chine, en Cochinchine, en Syrie, au Mexique.

Les élections faites dans ces circonstances eurent un caractère qu'elles n'avaient offert ni en 1852 ni en 1857. La lutte fut vive partout; dans beaucoup de collèges, l'opposition obtint des succès; où elle fut vaincue, ses minorités furent imposantes. Paris, qui presque toujours se divise en deux, fut unanime dans son opposition. Les élections partielles qui ont suivi ont montré que ces résultats n'ont point été, ainsi que l'a cru l'ancien ministre de l'inté-

rieur, dus à une surprise. Le mouvement y a continué, et la lenteur régulière avec laquelle il se développe prouve à la fois, et sa force actuelle, et celle qu'il doit acquérir encore avant d'avoir atteint son apogée.

Du moins il ne peut exister, dès maintenant, aucun doute sur sa signification. Si, d'après les circulaires répandues alors par les candidats, on voulait dresser en quelque sorte le Cahier des vœux de cette élection, on arriverait à une formule nette et peu discutable. Voici les paroles qu'on saisirait dans ce que dit alors la grande voix du peuple : « Pas de révolution ! l'acceptation sincère du gouvernement actuel, mais la paix et la liberté ; la paix, pour que nos finances s'améliorent et que nos libertés intérieures se développent ; la liberté, pour que la nation ait à la fois sécurité et dignité. »

Ce langage, c'est ce qui me frappe, ne se lit pas seulement dans les circulaires des candidats de l'opposition : il se retrouve encore dans le langage indépendant d'un grand nombre de membres de la majorité, avec cette différence cependant, avec cette nuance, que les candidats de l'opposition appuyaient davantage sur la liberté, et que les candidats du

Gouvernement insistaient surtout sur la paix.

Qu'en présence d'un fait de cette importance, il y eût pour le Gouvernement l'obligation de changer d'allure, c'est ce qui, dans ce premier moment — alors que les impressions sont d'autant plus sûres qu'elles sont plus vives, — c'est ce qui, dans ce premier moment, n'a été douteux pour personne. La difficulté fut de savoir de quelle manière il fallait changer. Dans la polémique des cercles officiels, deux opinions opposées se heurtèrent.

Tout le mal, disent les uns, provient du décret du 24 novembre. Ce décret a été une imprudence. Il fallait s'en tenir à l'ancienne constitution, avec les comptes rendus prudents et censurés qui parlaient à la troisième personne, et deux jours après la séance, avec les discussions purement d'affaires qui mettaient en présence des députés et des conseillers d'Etat, et non pas des députés et des ministres. Puisqu'on a eu l'imprudence d'avancer témérairement, il n'y a qu'à revenir sur ses pas, sauf, si cela crée des embarras, à se jeter dans quelque expédition brillante au dehors, et à créer ainsi une ombre assez grande pour dissimuler les difficultés de l'arrangement intérieur.

Non, répondirent les autres, le mal ne vient pas du décret du 24 novembre. Le décret du 24 novembre a été, de la part du Souverain, un acte d'initiative bienfaisante et courageuse. Seulement ce décret est insuffisant : il a accordé trop ou trop peu. Il a accordé trop si l'on veut s'y tenir ; il a accordé trop peu si l'on veut arriver véritablement à un régime constitutionnel. Le retirer est impossible et le compléter est indispensable. Ce que la saine politique conseille, c'est donc de maintenir la paix autant que notre honneur et nos intérêts le permettront, et, à l'intérieur, de se résoudre franchement, sans aucune espèce d'hésitation, avec prudence, si on le veut, mais avec résolution, de se résoudre sans tarder, à opérer selon le langage convenu, le couronnement de l'édifice. Dans cette transformation salutare, le Gouvernement trouvera une nouvelle force et comme une espèce de rajeunissement. Ainsi pensait, pourquoi ne le dirais-je pas à titre d'hommage affectueux rendu à sa mémoire (Très-bien !), ainsi pensait celui dont, par un mouvement involontaire, depuis que je parle, je ne puis m'empêcher de chercher à cette place (L'orateur désigne le fauteuil de la présidence) le visage attentif et bienveillant... (Très-bien !

très-bien !) celui qui pendant tant d'années a présidé cette Assemblée avec une si grande élévation, une si rare sagacité d'homme d'Etat, et qui surtout s'est montré le défenseur si constant et si ferme des droits de la minorité et des franchises de la discussion. (Vive et unanime adhésion.)

Placé ainsi entre ceux que j'appellerai les conseillers dangereux et ceux que j'appellerai les conseillers sages, qu'a fait le Gouvernement ? Pour lesquels a-t-il opté ? Messieurs, rendons-lui justice : il a complètement écarté l'avis des conseillers dangereux ; il l'a écarté à l'extérieur, il l'a écarté à l'intérieur.

A l'extérieur d'abord. Jusque-là la politique du Gouvernement était enveloppée d'un certain vague. Il prononçait volontiers le mot de *gloire* de la France, mot que les nations étrangères traduisent avec facilité par le mot de *conquête* ; ou bien encore il parlait des *nationalités*, mot vague, idée progressive ou rétrograde, suivant le sens qu'on y attache. Aujourd'hui il ne peut plus y avoir de doute. Le Gouvernement, par ses derniers actes, a parfaitement expliqué et rendu manifeste que, par le droit des nationalités, il n'entend que le droit qui appar-

tient à chaque peuple de régler librement ses destinées. D'où il a conclu que le principe dominant de sa politique étrangère devait être le principe de non-intervention; il a réglé en conséquence sa conduite dans les affaires d'Allemagne, et il a conclu le traité du 15 septembre.

Par une contradiction qu'en vérité je ne puis comprendre, les mêmes personnes qui demandaient au Gouvernement de reconnaître aux Romains le droit de disposer d'eux-mêmes, l'ont pressé, dans les affaires d'Allemagne, d'aider le Danemark à maintenir une domination détestée, sur des populations qui depuis 1848 livrent, au Nord, un combat pour l'indépendance, semblable à celui que les Italiens soutiennent, depuis la même époque, au Midi. Le Gouvernement a été plus sage que ces conseillers. Il n'a pas cru qu'il lui fût permis en Allemagne de violer le principe qu'il respectait en Italie; et, au Nord comme au Midi, il a subordonné sa politique au principe de non-intervention. Je l'en félicite hautement. Je le félicite aussi de nous avoir promis que nos troupes allaient être ramenées du Mexique, que toutes les expéditions lointaines cesseraient, et de s'être re-

placé ainsi lui-même dans la condition de tous les gouvernements sérieux qui donnent toujours aux questions intérieures le pas sur les questions extérieures, et qui recherchent les améliorations pacifiques beaucoup plus que les entreprises guerrières.

A l'intérieur, le Gouvernement a déclaré qu'il ne reviendrait pas sur le décret du 24 novembre. Puis se décidant à une marche en avant, il a réalisé un certain nombre de réformes utiles et qui depuis longtemps étaient attendues par la démocratie. Au premier rang, je place la loi sur les coalitions, qui aujourd'hui est jugée. Depuis plusieurs mois elle fonctionne, elle a produit des résultats, tantôt bons, tantôt mauvais, ainsi que nous nous y attendions tous. Mais d'une part l'ordre n'a pas été troublé, comme le craignaient les uns, et aucun piège n'a été tendu à personne, comme le craignaient les autres. (Très-bien ! Très-bien !)

Une loi sur les associations coopératives donnera à cette loi un des compléments qu'elle appelle. M. le ministre de l'instruction publique, par le zèle qu'il apporte au développement de l'instruction populaire, en a préparé un autre, et des plus importants. On peut ne pas

être d'accord avec lui sur les moyens qu'il conseille, mais il est impossible de ne pas applaudir à son zèle intelligent et en particulier à son initiative en faveur de ces cours libres, si favorables au développement de l'instruction populaire et à la propagation des idées sérieuses.

Le Gouvernement ne s'est pas borné aux réformes populaires. J'ai vu avec satisfaction qu'il continuait à se montrer plein de sollicitude pour le développement de la liberté individuelle, civile, commerciale, sociale; les lois sur la détention préventive, sur la contrainte par corps, sur les sociétés, sur les conseils généraux, l'enquête sur le prêt à intérêt, et sur le courtage et sur les banques, les traités de commerce signés avec diverses nations, en sont les témoignages non équivoques. Je sais que certains esprits sont peu sensibles à ce genre de progrès, ils me touchent beaucoup. Aussi ne pourrai-je m'associer à l'amendement présenté par un certain nombre de nos collègues de la gauche, dans lequel ils affirment que : « Loin de marcher vers la liberté, le Gouvernement s'en éloigne. » Cette appréciation tient sans doute à l'opinion contenue dans un autre amendement : que « c'est une

illusion de chercher le progrès ailleurs que dans la liberté, et la liberté ailleurs que dans la liberté politique. »

J'approuve la première proposition, je rejette la seconde; selon moi elle contient une erreur fondamentale (C'est vrai!) et dont le temps devrait être enfin passé. (Très-bien!) La liberté politique en elle-même n'est rien : elle n'est qu'une garantie. Là où les libertés civiles, sociales, n'existent pas, les libertés politiques ne sont que des dangers et des inutilités. (Très-bien ! très-bien !) Les libertés politiques, messieurs, ce sont les remparts qui protègent une ville; mais s'il n'y a pas de ville, à quoi servent les remparts? (Très-bien !)

Il me semble dès lors qu'en développant les libertés sociales, en développant les libertés civiles, en développant les libertés individuelles, le Gouvernement se rapproche de la liberté plus qu'il ne s'en éloigne. (Mouvement marqué d'approbation.) Seulement, — car j'ai l'habitude de toujours dire toute ma pensée et vous avez la bienveillance de me le permettre, — je trouve, et c'est là-dessus que quant à moi je fais porter le reproche, je trouve qu'il a tort, par un sentiment de défiance que je ne comprends pas, de marcher

vers la liberté à pas trop lents, et de ne pas se résoudre enfin, puisque ses réformes nous ont donné quelque chose à garantir, de ne pas se résoudre à faire pour les libertés politiques autant qu'il a fait pour la liberté civile et sociale. Je regrette profondément qu'après avoir repoussé les conseillers dangereux, il n'ait pas écouté complètement les conseillers sages. A cet égard, le Gouvernement mérite les reproches qu'on lui adresse. Si, en effet, nous examinons notre situation au point de vue purement politique, quelles critiques ne pourrait-on légitimement en faire ? Depuis le décret du 24 novembre, elle n'a subi aucune modification, ni au point de vue de la législation de la presse, ni au point de vue des rapports entre la Chambre et le Gouvernement, ni au point de vue des élections. Sous tous ces rapports l'immobilité a été complète.

Voyons d'abord ce qui concerne la presse.

Oh ! certainement, et je ne le contesterai pas, en fait le régime de la presse s'est adouci : elle a conquis la latitude de discuter, la plupart du temps, avec liberté, les questions graves et les problèmes gouvernementaux, et de s'en expliquer avec véhémence et sans courir de dangers. Seulement, messieurs, et c'est ce

qui gâte tout, cette liberté est une liberté capricieuse, une liberté intermittente. Un certain jour, on ne sait pourquoi, on lit tout à coup dans le *Moniteur* un avertissement donné à un article relativement innocent, tandis qu'on avait lu la veille, avec émotion, un article plein de hardiesse qui était resté impuni. L'on pourrait définir l'état actuel de la presse en disant qu'elle jouit d'une certaine liberté tempérée par l'arbitraire. Il suit de là qu'on ne sait aucun gré au Gouvernement d'une tolérance qu'on attribue à l'insouciance ou à la faiblesse. On dirait qu'il ne maintient en principe sa législation que pour jouir plus longtemps de l'impopularité qu'elle lui vaut. Ainsi que l'a dit justement Mirabeau, tout peut se soutenir excepté l'inconséquence. Je dis donc au Gouvernement : Voyons, prenez un parti ; ne restez pas dans l'indécision où vous êtes depuis trop longtemps. La presse est un allié dangereux, j'en conviens ; c'est un voisin qui n'est pas toujours commode, vous le savez, et je ne l'ignore pas... (Hilarité sur plusieurs bancs), mais il faut en prendre son parti : ou bien essayez l'entreprise impossible de la détruire ; n'ayez qu'un *Moniteur* ou une série de *Moniteurs* ; ou bien renoncez à la prétention chimérique de

vouloir contenir ce qui échappe à toute prise, n'essayez plus de diriger un instrument d'autant plus redoutable aujourd'hui que le monopole lui donne une force que la liberté lui enlèverait.

Dans les relations entre le Gouvernement et l'Assemblée, un changement s'est opéré; ce changement est de peu d'importance; cependant il mérite d'être signalé, parce qu'il démontre que le Gouvernement est en travail perpétuel sur ce sujet, et qu'il n'est pas encore arrivé à la solution, toute simple cependant, qu'on lui indique de tous les côtés. Qu'a-t-on fait? Trouvant les vice-présidents du conseil d'Etat un peu trop oisifs, pour les faire travailler on leur a attribué la présidence d'une section. Cela est-il régulier? cela ne l'est-il pas? Notre honorable collègue, M. Latour du Moulin, prétend, dans son commentaire sur la Constitution, que c'est irrégulier. N'y insistons pas. *De minimis non curat prætor* ! Mais ce n'est pas là une modification sérieuse, ce n'est pas une modification de nature à satisfaire le pays. Ce que le pays désire, c'est l'envoi des ministres à la Chambre, pour qu'ils viennent eux-mêmes défendre leurs projets de lois; ce qui peut se faire sans

porter aucune atteinte à la Constitution, puisqu'on peut les envoyer en qualité de commissaires. Je dirai même qu'en principe nous avons déjà gain de cause depuis qu'on nous a envoyé ici le ministre d'Etat. En effet, qu'est-ce que M. le ministre d'Etat devant la Chambre? Un ministère à lui tout seul. Que demandons-nous? Au lieu d'un ministère en une seule personne, un ministère en plusieurs personnes, voilà tout. Quelque puissantes que soient les facultés politiques et oratoires de M. le ministre d'Etat, et personne ne leur rend un plus sincère hommage que moi, il me permettra de lui dire que la combinaison que j'indique vaudrait mieux pour tout le monde, pour le pays, pour le Gouvernement, pour lui-même. De la présence des ministres à la Chambre découlerait la responsabilité ministérielle dans ce qu'elle a de compatible avec nos institutions et dans la mesure nécessaire à la bonne gestion de la chose publique.

Sur la question électorale, si souvent débattue ici, je serai sobre et je me bornerai à constater que beaucoup des abus qui ont été justement relevés, continuent à se commettre sans qu'on paraisse en prendre souci. Le système des candidatures officielles a de tels en-

traînements, que je connais un préfet qui, ayant à combattre dans les élections du conseil général un candidat dont il désirait passionnément l'échec, s'est avisé de lui reprocher, par ses agents de police et même par son journal officiel, — vous ne devineriez jamais quoi ! — d'avoir été le rapporteur d'une loi que vous avez votée. Voilà où les préfets peuvent être entraînés par l'excitation que leur donne nécessairement la manière dont ils interviennent dans les élections. (Mouvements divers. — Interruption prolongée.)

Tandis que le pouvoir administratif n'abandonne rien de son action, le pouvoir judiciaire, par un arrêt que je n'hésite pas à qualifier de regrettable, dans l'affaire des Treize, vient d'apporter de nouvelles restrictions aux droits, qui ne sont cependant pas trop étendus, des candidats et des citoyens... (Interruption.)

Je ne comprends pas l'interruption.....

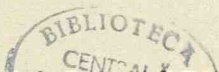
Voix d'verses. N'attaquez pas la justice ! — Respectez les décisions de la justice !

M. le Président Schneider. L'orateur n'a nullement l'intention de critiquer la justice ni les tribunaux. Il apprécie à sa façon, sans avoir assurément l'intention de porter une critique sur les décisions des tribunaux.

M. Emile Ollivier. A votre bienveillante explication, monsieur le Président, j'ajoute que je parle en juriconsulte, habitué à respecter les arrêts de la justice, mais aussi à les critiquer quelquefois vertement. Il est évident que je n'ai eu aucune intention offensante.

Enfin, messieurs, c'est là le dernier trait que je veux indiquer dans la situation générale, je regrette que le Gouvernement n'arrive pas à abandonner la mauvaise habitude dans laquelle il persiste, je ne sais pas pourquoi, de toujours mêler un peu d'arbitraire même aux bonnes choses qu'il fait. Ainsi, je l'ai dit, aucune mesure n'est plus digne d'éloge et n'honore plus M. le ministre de l'instruction publique que l'institution des cours libres. Il y en a 700 répandus en France : c'est excellent. Pourquoi donc, lorsque des hommes (je les nomme parce que mon objection prend sa force des noms que je vais citer), pourquoi, lorsque des hommes tels que MM. Léonce de Lavergne, Albert de Broglie et Cochin, demandent la permission de parler dans un pays où tant d'autres qui ne les valent pas ont obtenu ce droit, pourquoi la leur a-t-on refusée ?

Le temps me paraît arrivé de renoncer, d'une part, à des lois qui ont perdu leur prestige,



d'autre part à des habitudes qui nuisent au Gouvernement sans lui procurer aucun profit. Les raisons les plus diverses se réunissent pour conseiller cette détermination. Je touche ici, je le sens, à des sujets délicats; je m'efforcerai d'indiquer ma pensée sans blesser aucune convenance.

Il ne serait pas exact, messieurs, de dire que le pays est effrayé de l'avenir; mais c'est rester dans la vérité la plus vraie, que de dire qu'il ne lui inspire pas une confiance suffisante. Il y a partout un sentiment vague d'inquiétude, de malaise : et, pourquoi ne répéterais-je pas ici ce qui se dit tout haut partout, dans tous les salons, sur toutes les places publiques ? on voit avec appréhension que nos institutions restent organisées de telle façon qu'elles ne puissent être mises harmonieusement en mouvement que par une volonté toujours sûre d'elle-même et toujours dans sa plénitude. Le pays, pour être rassuré, désirerait être associé davantage à l'action impulsive, afin de pouvoir au besoin en suppléer les défaillances. Et ce désir, messieurs, ne naît pas d'une défiance irréfléchie contre le pouvoir, car il n'est aucun esprit sage qui ne comprenne qu'à une démocratie aussi puissante, mais aussi

inexpérimentée que la nôtre, il faut le contre-poids d'un pouvoir énergique et concentré... (Assentiment sur plusieurs bancs.) Ce désir naît d'une pensée de prévoyance et d'un sentiment de fierté. La pensée de prévoyance est aisée à justifier, sans faire même indirectement allusion à des éventualités que je souhaite les plus éloignées que possible, mais qui cependant sont certaines. Quelle est pour un pays, quelle est pour un peuple la meilleure, la première, la plus indispensable des garanties ? C'est la vérité dans l'esprit du prince. Or, la vérité, qui la lui dira ? Ceux qui l'entourent ? Ils ne la savent pas. La sachant, ils peuvent n'avoir pas toujours le courage de la dire, et il n'est pas admissible que la destinée d'un pays puisse dépendre du courage de quelques hommes. L'Empereur l'avait tellement compris qu'au début de son règne, dans une circulaire remarquable et que je vous engage à relire, redoutant lui-même cette solitude du pouvoir qui écarte la vérité, il avait inventé un ministère de la police, afin de pouvoir toujours connaître par des agents disséminés sur tous les points du territoire, l'opinion du pays. Il n'a pas tardé à comprendre que ce remède était pire que le mal ; il a supprimé le mi-

ministère de la police et accordé la discussion de l'Adresse. Cela vaut mieux. Seulement ne l'oublions pas, la discussion dans une Chambre n'a toute sa vérité que lorsqu'elle a toute sa liberté dans le pays. D'ailleurs, la discussion de l'Adresse est la partie d'un ensemble qu'il faut adopter tout entier ou rejeter tout entier, et dont on ne saurait sans dangers maintenir longtemps une seule partie.

Le sentiment de fierté ! Est-ce qu'il est nécessaire de le justifier ? Comment ! nous sommes entourés de peuples qui nous sont inférieurs en développement intellectuel, ou du moins qui ne sont entrés qu'après nous dans les voies de la liberté. Ces peuples nous enveloppent ; d'un pas nous pouvons franchir leur frontière et être chez eux, et, ce pas franchi, nous trouvons partout des institutions qui n'existent pas chez nous pour les citoyens. Oui, il existe en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Italie, des droits dont nous, qui avons en 1789 promulgué pour tous la charte des libertés, dont nous, en France, nous sommes encore privés. Messieurs, quand on gouverne un peuple comme le nôtre, qui est généreux, qui est fier, qui est susceptible sur le point d'honneur, il n'est pas sage, il n'est pas pru-

dent, il n'est pas digne, de le condamner toujours à des parallèles qui, à la longue, lui paraîtront bien humiliants !

J'ajoute une dernière considération qui, pour moi, l'emporte sur toutes celles que je viens de vous soumettre. Il se produit autour de nous un changement auquel je regrette qu'on ne prête pas une attention suffisante. Les nations ne se composent pas d'une seule génération, elles se composent de générations successives qui se suivent et se remplacent. Or, la génération qui a vu la chute de Louis Philippe, celle qui a traversé les épreuves de la République, qui a assisté au coup d'Etat et à l'inauguration du régime impérial, elle disparaît ou elle se fatigue. A sa place surgissent des générations nouvelles, pleines de vigueur, pleines d'illusions, pleines de force, qui n'ont pas traversé ces épreuves qui pour nous ont été une leçon peut-être trop dure ; ces générations demandent à vivre, elles demandent à entrer à leur tour dans l'arène, et elles étouffent sous les contraintes du régime politique actuel. (Mouvement.) Ah, messieurs, vous n'êtes pas éternels (et il semble que depuis quelque temps la mort se charge de nous le rappeler bien souvent !), songez à vous préparer

des successeurs. Vous vous êtes formés dans les luttes de la liberté; ouvrez cette école à ceux qui viennent après vous. Dans l'oisiveté où elle vit, la jeunesse se corrompt ou s'irrite; dans l'activité où la liberté l'appellera, elle s'apaisera et repoussera des impressions qui la troublent. (Mouvements divers.) Votre expérience modérera son ardeur; son élan stimulera votre prudence : et ainsi s'opérera, avec profit pour tous, l'union de ceux qui viennent avec ceux qui s'en vont. Nous avons, en France, la manie de faire des lois; nos codes en sont encombrés. Ce n'est pas cependant l'œuvre principale des gouvernements. Ce ne sont pas surtout des lois qu'ils doivent faire, ce sont des hommes. Si vous ne faites pas des hommes, vous aurez créé, si vous le voulez, une machine que les théoriciens trouveront superbe, mais qui, un beau jour, s'arrêtera faute d'une force motrice suffisante. Et n'ayez pas d'illusion! vous chercherez en vain tous les moyens, vous aurez en vain recours à tous les procédés, pour élargir votre cercle : tant que vous n'accorderez pas la liberté, tout sera vain, vous n'amènerez pas à vous les natures d'élite qui consomment leur jeunesse dans l'oisiveté et les désirs impuissants, qui,

aidées, formées par vous, pourraient être d'une si grande utilité au pays. Tant que vous n'aurez pas donné la liberté, quoi que vous fassiez, entre ceux qui gouvernent et les générations nouvelles, un vide immense existera que rien ne pourra combler. (Mouvement prolongé.)

(A la demande de l'orateur, qui réclame la permission de se reposer, la séance est suspendue. Elle est reprise au bout de dix minutes.)

M. le Président Schneider. J'invite M. Ollivier à reprendre la parole pour continuer son discours.

M Emile Ollivier. Je vais, messieurs, examiner les objections qui peuvent être présentées aux idées que je vous ai soumises. J'ai entendu dire par de bons esprits : Vos idées sont généreuses, mais elles ne sont pas pratiques ; si le Gouvernement se rendait aux conseils que vous donnez, il s'engagerait dans une voie qui pourrait lui être fatale ; résister, voilà le principe de l'art de gouverner. Messieurs, je crois exactement le contraire ; et je suis assuré que gouverner, c'est l'art de céder, l'art de céder sans paraître obéir, l'art de céder à propos aux légitimes aspirations d'un peuple. En voulez-vous la preuve ? Consultez

l'histoire. La politique est une science expérimentale, dans laquelle on n'arrive à aucun résultat en se bornant aux abstractions; l'expérience seule, telle qu'elle résulte des faits bien observés, y peut jeter quelque clarté. Eh bien, messieurs, que vous démontre l'expérience ? Pour le savoir, comparez ce qui s'est passé en Angleterre et ce qui s'est passé en France.

En Angleterre, vous avez vu pendant très-longtemps des gouvernements qui disaient aussi : Il ne faut pas céder; pas de concessions. La révolution les a emportés. A partir de 1688, s'est établie une dynastie qui, d'accord avec l'aristocratie, a mis son habileté et sa gloire à céder. Des difficultés ont pu surgir, mais il n'a plus été question de révolutions.

Dans un homme d'Etat, sorti cependant des classes moyennes, semble s'être incarné le génie de l'aristocratie anglaise : je veux parler de sir Robert Peel. Il était entré dans la vie politique comme membre du parti tory; il avait épousé tous les préjugés, adopté toutes les opinions de ses compagnons de lutte; avec eux il combattit successivement à la tribune, la réforme électorale, l'entrée des juifs au parlement; avec eux il soutint que le système pro-

tecteur était le salut de l'Angleterre. Mais plus tard, éclairé par l'expérience, convaincu par l'étude, inspiré par le désir d'éviter des malheurs à son pays, il parla pour l'admission des juifs au parlement, ne fit aucune difficulté d'aider la réforme électorale quand elle eut été votée, et enfin, ce fut sous les coups de son bras puissant que tomba le système protecteur !

Chaque fois, messieurs, c'étaient des clameurs ; tous les hommes de parti s'indignaient ; on l'accusait de trahison ; ses amis s'éloignaient de lui. Le temps lui a fait justice. Il est en ce moment un des noms les plus populaires et les plus respectés de l'Angleterre ; il a une statue à Westminster ; et ce qui vaut mieux, messieurs, tous ceux dont le lot en ce monde est le travail, tous ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, lorsque, dans leur pauvre demeure, ils mangent une nourriture abondante et exempte d'impôt, ils ne prononcent qu'avec bénédiction le nom de celui qui a eu le courage de leur assurer ce bienfait ! (Très-bien ! très-bien !)

Combien en France le spectacle est autre ! Là nous ne voyons que des rois ou des ministres qui veulent nous gouverner à la mode

des Stuarts et non pas à la mode de sir Robert Peel. Nos révolutions successives n'ont pas eu d'autre cause. Tenez ceci pour une maxime incontestable : jamais, jamais aucun gouvernement n'est tombé sous l'effort des partis extrêmes. Tous ils ne sont tombés que lorsque fatiguée, poussée à bout parce qu'on lui refusait des réformes justes demandées depuis longtemps, la partie modérée de la nation s'est retirée d'eux et les a abandonnés. Alors, messieurs, au milieu de l'émotion générale, les hommes des partis extrêmes se sont glissés à portée et ils ont donné le coup mortel. Mais tant qu'un gouvernement a la sagesse de rester uni à la portion modérée du pays et de l'écouter, car elle ne demande jamais que des concessions raisonnables, les partis extrêmes restent impuissants. Il est très-facile, lorsqu'on examine notre histoire moderne, qu'on en parcourt les diverses périodes, il est très-facile de déterminer le moment précis où la séparation s'est opérée entre un gouvernement et le pays, le moment précis où, avec moins d'obstination, il eût pu être sauvé.

Si Louis XVI n'avait pas sacrifié Turgot à l'égoïsme de sa cour, si plus tard il avait écouté les conseils que Mirabeau lui donnait

dans ses notes admirables, il aurait pu prévenir puis diriger la révolution.

Si la révolution elle-même s'était arrêtée avant les journées maudites de septembre; si elle avait écouté Bailly ou Vergniaud, si elle ne s'était pas laissé emporter à des excès dont le souvenir nous afflige encore, elle eût abouti à la liberté, et non à une dictature, et Bonaparte, malgré tout son génie, n'aurait pu être qu'un Washington !

Si Napoléon, après avoir charmé et conquis la France et le monde, avait voulu s'attacher ceux qu'il avait séduits, si au lieu de répondre comme il le faisait à Mayence, même après Bautzen : « Tant que cette épée pendra à mon côté, vous n'aurez pas la liberté après laquelle vous soupirez ! » s'il eût donné l'acte additionnel avant l'île d'Elbe, avant la campagne de Russie : au lieu de s'éteindre dans les tortures de Sainte-Hélène, il aurait fini à Paris au milieu d'un peuple satisfait.

Si Charles X n'avait pas tenté un coup d'Etat contre sa propre constitution ; si, en 1829, il avait repris la belle politique de 1819, si, au lieu de suivre Polignac, il avait écouté Chateaubriand, Royer-Collard ou Guizot, il n'aurait pas appris une deuxième fois com-

bien est amer le pain de l'étranger. (Mouvement.)

Si Louis-Philippe n'avait pas gâté tant de nobles qualités par une obstination sénile, s'il ne s'était pas refusé à l'adjonction des capacités, à la réforme électorale, à l'abaissement du cens, s'il n'avait pas répondu à un député plein d'intelligence qui lui conseillait la réforme : « La France est un pays qu'on mène avec des fonctionnaires publics ; » s'il avait été plus soucieux de la gloire française et aussi des souffrances et des droits populaires, il n'aurait pas retrouvé dans ses dernières années les épreuves de sa jeunesse ; et tout le mouvement de 1847 et de 1848 se serait terminé par un ministère Odilon Barrot et Thiers, et non par une révolution.

Plus je réfléchis, plus j'étudie, plus j'arrive à cette conviction que, ce n'est pas comme certains professeurs de politique nous le disent, pour n'avoir pas assez résisté que les gouvernements passés sont tombés ; ils sont tombés pour avoir trop résisté, pour n'avoir pas cédé à temps. (Bruit.)

Seulement, permettez, pas d'exagération, pas d'exagération ! Céder ne suffit pas, il faut céder à propos, ni trop tôt ni trop tard. (Chuchotements.)

M. le duc de Marmier. Cela fut toujours plus facile à dire qu'à faire.

M. Emile Ollivier. Ni trop tôt, ni trop tard. Quand on cède trop tôt, on a tort, parce qu'on accorde à une agitation superficielle ce qui ne doit être concédé qu'à un mouvement profond. Les nouveautés ne doivent pas être trop aisément accueillies : il faut les obliger à un stage. Quand une opinion ne sait pas attendre, quand elle ne peut pas survivre aux premiers refus, elle ne mérite pas d'être prise en considération. (Très-bien !)

Mais il ne faut pas non plus céder trop tard. Quand on cède trop tard, messieurs, à la colère s'ajoute le mépris ; et la chute n'en est que plus profonde, et elle est sans dignité.

Pour l'Empire, je le crois, quant à moi, il n'est pas trop tôt ; il n'est pas trop tard : c'est le moment. (Mouvement.)

Si mon opinion devenait celle de ceux qui peuvent décider, si le Gouvernement cédait aux vœux de l'opinion publique, savez-vous ce qui arriverait ? J'en suis sûr, et je vais vous le dire.

Que s'est-il passé, messieurs, au lendemain du décret du 24 novembre ? Jusqu'alors l'op-

position avait conservé une attitude hautaine qu'elle manifestait par le refus de serment ou par l'abstention. Après le décret du 24 novembre, sa conduite a changé ; aussitôt tous les hommes politiques de tous les partis se sont décidés à l'action. Tous n'ont pas été nommés, mais tous ont prêté le serment, même ceux qui avaient dit qu'en donnant cet exemple, nous qui sommes venus ici les premiers, nous nous étions montrés des traîtres et des hommes de peu... (Très-bien ! très-bien !)

Est-ce que vous croyez, messieurs, est-ce que vous croyez que le Gouvernement n'ait pas trouvé une véritable force dans la présence au milieu de vous, à titre d'auxiliaires, par l'opposition, je le veux bien, mais l'opposition est souvent la meilleure manière d'aider un gouvernement ? est-ce que vous croyez que le gouvernement n'ait pas trouvé une véritable force dans l'adjonction au titre d'auxiliaire de l'éminent orateur qui a si longtemps soutenu la légitimité, du grand historien qui a présidé le conseil des ministres de Louis-Philippe, de plusieurs membres ou ministres du gouvernement provisoire ? Est-ce que vous croyez que le Gouvernement n'ait pas augmenté de ce jour son prestige, sa force, sa sécurité ?

Savez vous ce qui arrivera ?.. (Interruption.) Oh ! je sais que je touche à des questions brûlantes, mais je persisterai à m'y avancer d'un pas ferme. (Très-bien ! très-bien !) Savez-vous ce qui arrivera lorsqu'un nouveau décret du 24 novembre sera venu réjouir les amis de la liberté ? Aujourd'hui, en présence du Gouvernement, se déploie une coalition qui crie : Liberté ! Mais tous ceux qui répètent ce mot sont loin d'y attacher le même sens et surtout d'avoir des intentions identiques. (Mouvements divers.)

M. Granier de Cassagnac. Cela, c'est bien vrai !

M. Emile Ollivier. Il en est qui demandent la liberté parce qu'ils l'aiment et parce qu'ils savent que c'est à son triomphe que sont attachées les destinées glorieuses de notre pays ; il en est qui la poursuivent parce qu'ils la considèrent comme le moyen le plus efficace de fortifier le Gouvernement ; il en est enfin qui la désirent parce qu'ils supposent que c'est l'arme la meilleure pour le renverser. (Rires approbatifs sur un grand nombre de bancs.)

Tout cela est bien connu ; cependant tant que rien n'aura été obtenu, cette coalition

ira sans cesse en grossissant ; successivement tous les hommes qui sont attachés aux principes libéraux s'y enrôleront et il en résultera tôt ou tard une force impuissante pour édifier, mais toute-puissante, sinon pour détruire, écartons si vous le voulez ces mauvais augures, du moins pour embarrasser et arrêter.

Supposez, au contraire, le couronnement de l'édifice opéré, à l'instant même cette coalition se dissout et se divise en deux groupes bien distincts :

Ceux qui estiment le bien irréalisable en dehors d'une certaine forme de gouvernement demeureront toujours hostiles.

Ceux qui pensent que la question de gouvernement n'est que d'un intérêt secondaire, que ce qui importe surtout ce sont les institutions fondamentales et les œuvres populaires, ceux-là en restant indépendants deviendront favorables.

Mais il y aura entre les deux groupes cette différence que derrière le premier groupe il n'y aura presque personne ; tandis que la nation entière sera derrière le second. (Très-bien ! très-bien !) Aussitôt il se formera en faveur du Gouvernement une coalition semblable à celle qui existe en ce moment contre lui,

et il gagnera en stabilité tout ce qu'il aura abandonné en responsabilité. Jamais il n'aura eu une telle puissance ! Alors nous pourrons nous livrer vraiment aux travaux de la paix ; alors nous pourrons, par des mesures financières énergiques, terminer l'outillage incomplet de la France ; nous pourrons répandre à flots l'instruction publique sans recourir à l'humiliante nécessité de la rendre obligatoire. (Approbation sur plusieurs bancs.) Alors nous assisterons dans le pays à la renaissance d'une ère véritable de prospérité.

Et à l'extérieur, quel ne sera pas notre prestige ? Plus de dépêches à écrire, plus de notes diplomatiques à expédier pour rassurer sur nos projets. Les nations étrangères, sachant qu'un peuple en travail de liberté n'a plus de désirs de conquêtes, cesseront de nous redouter ; et la France sera aimée autant qu'elle est respectée ; et les peuples reprendront l'habitude d'apprendre notre langue afin de comprendre ce qui se dit avec le plus d'éloquence en faveur des droits de l'humanité. Voilà ce qui arrivera, voilà ce qui est certain. Et on hésite... Dieu veuille que cette hésitation ne dure pas !

Quant à moi, messieurs, mon parti est pris :

le jour où le Souverain entrera dans la voie libérale, au point de vue politique, avec autant de décision qu'il y est entré au point de vue civil et social, ce jour-là je ne serai pas du premier groupe, mais du second ; je ne serai pas hostile, je serai favorable. Car, je n'hésite pas à le déclarer hautement dès aujourd'hui, mon vœu le plus sincère, mon vœu le plus ardent, c'est que le Gouvernement de l'Empereur se consolide par la liberté. (Bravos répétés sur un grand nombre de bancs.)

J'ai cru pendant un temps que la forme du gouvernement importait au plus haut point, et qu'elle primait toutes les autres questions : c'était une erreur. Le meilleur gouvernement est celui qui existe dès que la nation l'a accepté. (Très-bien ! très-bien ! c'est vrai !)

Messieurs, la raison profonde qui m'a entraîné si résolument dans ce sentiment, c'est que lorsque, par malheur, on subordonne le progrès à une forme de gouvernement déterminée, qui n'existe pas, fût-on l'esprit le plus modéré, on est obligé d'avoir recours aux moyens révolutionnaires ; et par les moyens révolutionnaires je n'entends pas seulement les séditions et les violences auxquelles certains esprits ne se décident jamais, j'entends aussi le dénigrement,

l'exagération des griefs et l'amointrissement des réparations, la critique pour déconsidérer et non pour redresser, et toutes ces mille manœuvres subalternes à l'usage, dans tous les temps, de ceux qu'animent des hostilités implacables. (Très-bien! très-bien!) Or, je suis convaincu que si la bonne cause, en Europe et en France, a subi tant d'échecs, c'est par suite de cette habitude fatale de toujours discuter révolutionnairement. (Assentiment sur un grand nombre de bancs !)

Il en résulte ceci :

Si le Gouvernement l'emporte, sa victoire le laisse tout irrité, enclin à tomber dans l'arbitraire.

Si le Gouvernement succombe, les vainqueurs ne pouvant gouverner avec les moyens dont ils se sont servis pour vaincre, sont obligés de se contredire, d'appeler à leur aide tous les mauvais expédients pour masquer leur faiblesse, pour retarder, à peine d'un instant, leur chute, qui malheureusement devient aussi celle de la liberté. (Très-bien! très-bien!)

J'ose le dire, messieurs, et j'accepte sans crainte la responsabilité de cette opinion, la liberté ne s'établira jamais au milieu des effervescences, des agitations, des tumultes qui

suivent une révolution. (C'est vrai ! c'est vrai !)
D'une révolution ne peut surgir qu'une dictature. La liberté ne naîtra qu'au milieu du calme et sous l'égide d'un gouvernement tutélaire, sûr de son lendemain. (Très-bien ! très-bien !)

Pour donner à ces sentiments la confirmation d'un acte, quoique je n'approuve pas complètement le projet d'Adresse, quoique j'eusse désiré plus de force et de netteté dans l'expression d'aspirations libérales qu'il indique, je ferai ce que je n'ai pas encore fait depuis que je suis entré dans cette Assemblée, je voterai pour l'Adresse. Mon vote aura une double signification : A votre égard, messieurs de la majorité, ce sera un vote de réciprocité. Vous avez, l'an dernier, choisi un membre de la minorité comme rapporteur d'une loi importante ; cette année, vous avez également pris dans cette même minorité un de vos secrétaires. En cela vous avez donné un exemple de tolérance, de conciliation et de vrai libéralisme. Je tiens à vous prouver que je n'ai point été insensible à un tel procédé. Je serai heureux chaque fois que mes convictions et l'honneur me permettront de marcher avec vous. (Très-bien ! très-bien !)

A l'égard du Gouvernement, mon vote, vous le comprenez sans peine, après mes critiques, ne peut pas être un vote de satisfaction entière. Je n'ai pas une autorité suffisante pour dire que c'est un vote d'encouragement; je me bornerai à dire que c'est un vote d'espérance.

Cette espérance se réalisera-t-elle? Beaucoup en doutent. Messieurs, je ne partage pas cette impression. L'Empereur, dans son discours, nous a dit qu'il maintiendrait les bases de la Constitution, mais qu'il était prêt à accueillir toutes les réformes que l'expérience démontrerait justes et que l'opinion publique accepterait. Or, l'expérience démontre qu'au XIX^e siècle une nation ne peut vivre sans liberté, et l'opinion publique non seulement accepte, mais demande d'une manière respectueuse, l'extension des franchises publiques.

L'Empereur a ajouté qu'il voulait susciter en France l'esprit d'initiative individuelle et d'association. Or, la loi est impuissante pour cela; elle ne peut que détruire les entraves; la liberté seule peut susciter l'initiative individuelle et l'esprit d'association. Il est démontré que, même dans les affaires privées, l'initiative individuelle et l'esprit d'association sont d'autant plus développés que les libertés pu-

rement politiques le sont davantage; les Etats-Unis et l'Angleterre en fournissent la preuve convaincante.

L'Empereur a encore dit : « Fermons le temple de la guerre ! » Cette parole a été accueillie dans toute l'Europe avec bénédiction. Mais comment en méconnaîtrait-on l'influence sur notre politique intérieure? La paix est la sœur aînée de la liberté. Où la paix existe, la liberté ne peut tarder à arriver.

En 1862, l'Empereur a écrit dans une lettre à M. Thouvenel : « Nous allons en Italie pour concilier la religion et la liberté. » On ne conciliera pas, en Italie, la religion et la liberté, tant qu'on n'aura pas préalablement en France uni l'Empire et la liberté.

En 1863, l'Empereur, dans un discours célèbre aux exposants, nous a présenté comme modèle la liberté sans *restrictions* dont jouit le peuple anglais. Il est impossible qu'il emploie toute sa force à nous empêcher d'atteindre l'idéal que lui-même nous a montré.

Pour motiver mon espérance, j'invoque plus que des paroles, j'invoque des actes. L'Empereur est le premier Souverain qui ait déclaré sa Constitution perpétuellement modifiable; et il ne s'est pas contenté de l'écrire,

il a agi en conséquence , et déjà il ne reste presque plus rien de la Constitution primitive.

L'Empereur est le premier aussi qui n'ait jamais hésité à accorder satisfaction à toute expression vive d'un sentiment public. Puis-je oublier qu'il est allé en Italie avec le dessein d'établir une fédération et qu'il y a laissé l'unité ? Puis-je oublier qu'après avoir débuté en protectionniste, il a fait le traité de commerce ? Puis-je oublier que, tandis que son premier ministre de l'instruction publique semblait avoir pour mission de comprimer l'instruction populaire , son ministre actuel , M. Duruy , en a porté l'amour jusqu'au superflu ? (Hilarité et mouvements divers.) Puis-je oublier qu'après avoir méconnu au Mexique et en Italie le principe de non-intervention , aujourd'hui il le revendique plus encore que l'Angleterre ? Puis-je oublier qu'après avoir fait soutenir que la loi contre les coalitions était parfaite, qu'une loi sur les associations ouvrières était inutile, qu'une enquête sur la banque serait dangereuse, il nous a fait présenter une loi qui autorise les coalitions, il nous a promis une loi qui favorise les associations ouvrières, et il a ordonné une enquête sur la banque ?

Enfin, messieurs, si l'Empereur n'est pas entraîné par ses paroles, par ses actes antérieurs, est-il possible qu'il reste plus longtemps insensible à ce que lui conseille sa propre tradition ? Ah ! je comprends très-bien que les contempteurs de Napoléon I^{er} prétendent que l'acte additionnel n'était que la ruse d'un tyran aux abois, que les conversations de Sainte-Hélène ne sont que les hypocrisies d'un vaincu qui, après avoir échoué dans le présent, essaye de séduire et de tromper l'histoire. Mais ceux qui sont les héritiers de son nom ne peuvent pas penser ainsi. Pour eux, l'acte additionnel doit être la pensée organique du grand homme, tout ce qui a précédé n'étant considéré que comme une concession faite aux nécessités passagères de la guerre. Or, l'acte additionnel contient toutes les garanties que nous réclamons, et comme l'a dit l'honorable M. Thiers, c'est la meilleure constitution que la France ait obtenue dans la longue série de ses révolutions.

M. Thiers. C'est vrai !

M. Emile Ollivier. Je veux donc espérer. Si je me trompe, messieurs, si la défiance qui perd l'emporte sur la confiance qui sauve ; si nous avons encore le douloureux spec-

tacle d'une nation qui s'impatiente, puis qui s'irrite en présence d'un gouvernement qui reste inerte, puis qui s'obstine; si de nouveau nous devons opter entre la force qui comprime et la force qui renverse; si ces mauvais jours doivent revenir où les amis de la justice, ne trouvant plus de place tenable entre les extrêmes, sont obligés de se retirer de la lutte ou de s'abandonner à un courant dont ils ne sont plus les maîtres; si nous devons voir encore notre pays passer de la fatigue des mouvements trop lents à la rapidité trompeuse des mouvements déréglés; si nous devons encore être ballottés du trop au trop peu, de l'action à la réaction, du désordre à l'arbitraire; si cette déception nous est réservée, mon âme en sera déchirée. Mais, même alors je ne regretterai pas la tentative que je poursuis avec obstination depuis 1861; je ne regretterai pas — dussé-je pendant un temps être considéré par les uns comme un politique naïf, par les autres comme un ambitieux vulgaire — je ne regretterai pas d'avoir employé toutes les forces de ma volonté à provoquer la conclusion paisible d'une alliance durable entre la démocratie et la liberté par la main d'un pouvoir fort et national. (Très-bien ! très-bien !)

— Applaudissements. L'orateur reçoit les félicitations de beaucoup de ses collègues.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1865

MESSIEURS,

Toutes les paroles qui se prononcent dans cette enceinte ont une grande gravité et un long retentissement, surtout, lorsqu'elles tombent de la bouche de l'éminent orateur auquel je désire répondre, malgré ma fatigue. Dans l'intérêt de la politique générale de mon pays, je serais désolé qu'on pût croire en Allemagne que l'opinion du parti libéral français, sur la question danoise, est celle qui a été exprimée par l'éloquent M. Jules Favre. A l'entendre, le Gouvernement mérite les critiques les plus vives; il n'a cessé de flotter de l'incertitude à la contradiction. Selon moi, il ne mérite que des remerciements pour la logique et la sagesse de sa conduite. (Très-bien ! très-bien !)

Sans entrer dans les détails épineux d'une question diplomatique allemande, et en ne sortant pas d'explications toutes françaises, je

crois qu'il me sera facile de justifier mon opinion. Je rechercherai d'abord ce que la France a fait jusqu'à ce jour, je me demanderai ensuite ce qu'elle doit faire.

Qu'a fait la France dans la question allemande ? Quelque chose de bien simple, qui, pour être compris, ne demande aucun développement. Elle a laissé s'opérer la séparation des duchés et du Danemark en restant passive, sans y contribuer, mais sans s'y opposer non plus. J'affirme qu'elle n'avait pas d'autre conduite à tenir. (Très-bien ! très-bien !)

D'abord, messieurs, parce que cette séparation était légitime, conforme à la justice et à nos principes. Dans l'affaire des duchés, il y a eu longtemps en présence, en effet, une force et une faiblesse ; mais la force c'était le Danemark, la faiblesse c'étaient les Allemands des duchés. Cette faiblesse ne s'est convertie en force qu'après des années d'épreuves, lorsque la Prusse et l'Autriche, pour des raisons que je n'ai pas à examiner, pratiquant ce qu'elles ne sont pas accoutumées à pratiquer, ont mis de gros bataillons au service de la justice et du droit des peuples. — Depuis 1815, il se passait dans les duchés un drame comparable à celui qui se déroulait en Lombardie. Dans l'un

et l'autre pays, c'étaient des populations opprimées, é rasées par des dominateurs étrangers. Dans l'un et l'autre pays, un divorce existait entre les gouvernants et les gouvernés, les langues étaient différentes, les habitudes dissemblables, les traditions sans origine commune. Les Danois, du reste, sentaient aussi bien que les Allemands des duchés, l'impossibilité d'une union paisible. Ce qui seulement était débattu, c'était de savoir si les Danois s'étendraient jusqu'à l'Eider, ou si les Allemands deviendraient libres jusqu'à la Kenigsau.

Un premier déchirement a eu lieu en 1848 : mais alors ces mouvements émancipateurs ne réussissaient pas, et sur l'Elbe il y eut une déroute comparable à celle qu'a subie l'Italie après la bataille de Novare. Dans ces dernières années, l'œuvre a été reprise, et cette fois avec un succès d'autant plus certain qu'elle a eu pour auxiliaires ceux qui l'avaient traversée, comprimée en 1848. Voilà le mouvement qu'on reproche à la France de n'avoir pas empêché. Oui, messieurs, dans le même discours on regrette que le traité de Villafranca, qui était bien aussi signé par la France, n'ait pas été suffisamment déchiré, puis on se plaint que le traité de Londres l'ait été trop !

Soyons logiques, messieurs, et ne changeons pas de politique selon la latitude. A l'étranger, après la sauvegarde énergique de nos intérêts et de nos droits, nous ne devons avoir qu'une règle c'est de faciliter le mouvement général qui pousse les peuples partout à se mettre en possession du droit de régler leurs destinées. Nous avons donc sagement fait d'aider les Italiens au Midi, mais nous n'avons pas eu tort de n'apporter aucun obstacle à l'émancipation des Allemands du Nord. — Voilà pour le passé.

Maintenant, qu'y a-t-il à faire ? Ici il ne suffit plus de critiquer, il faut prévoir.

L'honorable M. Jules Favre me permettra de n'être pas de son avis encore sur cette seconde partie de la discussion. Il a demandé qu'on prît un parti énergique, et, autant que j'ai pu comprendre ce qui était contenu dans son beau langage, ce parti énergique ce serait une intervention diplomatique, je crois, mais à travers laquelle on laisserait voir la pointe de l'épée.

Et pourquoi une intervention diplomatique ? Parce que, dit-il, une grande iniquité est sur le point de se commettre ; qu'après avoir aidé à l'affranchissement des duchés, la Prusse

veut s'annexer le peuple qu'elle prétend avoir délivré; l'iniquité va se consommer, M. de Bismark essaye ainsi, par un coup d'éclat à l'extérieur, d'esquiver les difficultés de sa politique intérieure.

L'honorable M. Jules Favre a raison : M. de Bismark poursuit le projet d'opérer l'annexion des duchés, ce qui serait inique, puisque cette annexion ne pourrait s'opérer que contre la volonté manifestée mille fois des populations. Mais savez-vous ce qui lui aurait rendu cette pensée facile à exécuter ? C'eût été l'intervention maladroite de la diplomatie française. (Très-bien ! très-bien !) Du jour où elle eût été connue, cette grande Allemagne si soupçonneuse et si défiante quand il s'agit de ces voisins belliqueux auxquels elle suppose la pensée de s'étendre vers le Rhin, l'Allemagne tout entière eût été emportée par la ferveur patriotique. Le bon sens et la raison eussent perdu le pouvoir de se faire entendre au milieu de l'exaltation des esprits. L'étranger ! l'étranger ! eût-on crié de toutes parts. Et pendant qu'on se fût occupé de l'étranger, M. de Bismark se fût définitivement établi à Kiel, eût mis la main sur les duchés et les eût gardés. (Très-bien ! très-bien !)

Au contraire, la France s'étant abstenue : qu'arrive-t-il ? C'est que l'Allemagne elle-même, entraînée par le sentiment du droit, réagit contre une annexion injuste ; et tandis que M. de Bismark, il y a quelques mois, était sur le point de réussir, il est aujourd'hui tout près d'échouer. Comptez en effet les forces qui s'élèvent contre son dessein.

Ce sont d'abord les Etats secondaires de l'Allemagne, et les Etats secondaires de l'Allemagne sont une des parties les plus démocratiques, les plus libérales, les plus cultivées de l'Allemagne. Cette opinion des Etats secondaires a été tellement violente, d'une force tellement irrésistible, que la pesante Autriche elle-même en a été ébranlée : et que, il y a quelques jours, elle vient de laisser tomber dans l'urne des votes de la diète de Francfort un vote qui a rencontré celui des Etats secondaires, et la Prusse est restée en minorité.

La Prusse, du moins, est-elle unanime ? est-elle rangée tout entière derrière le ministre ? et, en désaccord avec lui sur la politique intérieure, le suit-elle dans la politique étrangère et veut-elle comme lui l'annexion ? Je ne veux pas le croire. Le parti libéral prussien donne dans ce moment-ci au monde un spectacle ad-

mirable de courage, de résolution et de force, de persévérance, de civisme. Il ne voudra pas déshonorer sa gloire en favorisant une iniquité. Non, nous ne verrons rien de pareil. La chambre prussienne n'oubliera pas qu'elle a, il y a moins d'un an, affirmé les droits du duc Augustenbourg en invoquant à la fois le vieux droit, et, ce qui vaut mieux encore, la volonté unanime des habitants des duchés. Elle n'oubliera pas qu'il y aurait contradiction à soutenir contre M. de Bismark que le roi ne peut, sans l'assentiment des élus de la nation prussienne, disposer d'un centime ou d'un homme, et à soutenir avec M. de Bismark que le même roi peut obliger les duchés à subir, malgré eux, non plus seulement un budget de la guerre, mais un gouvernement tout entier. La chambre prussienne, je l'espère, se rangera à l'avis de MM. Virchow et Simson. L'inspiration équitable qui a entraîné l'Autriche gagnera le parlement prussien, ses hommes d'Etat, son peuple: de telle sorte qu'il n'y ait plus en lutte, aux yeux de l'Europe entière, que M. de Bismark et le droit. Alors je ne craindrai rien pour le droit. (Nombreuses approbations.)

Voilà la question tout entière. Je demande

au Gouvernement de ne pas s'écarter de la ligne sage et prudente qu'il a suivie. Oh ! je ne nie pas qu'il n'y ait dans les dépêches des contradictions et des obscurités. Je ne prétends pas que tout se soit du premier jour dégagé avec une netteté parfaite. Je ne soutiens pas que la diplomatie de M. Drouyn de Lhuys ne puisse être prise en défaut dans telle ou telle occasion. Le défendre n'est pas mon affaire. Je n'ai à me préoccuper que des intérêts de la France et des droits de la justice. Or, dans l'ensemble de la conduite, je pense que les intérêts de la France n'ont pas été compromis, et que les lois de la justice ont été sauvegardées.

Les effets de cette attitude se montrent déjà : pour la première fois depuis 1851, les Allemands prononcent le nom de la France sans colère, et ils parlent un peu moins bien de leur ancienne amie l'Angleterre. Il est bon d'aimer l'Italie, je l'aime beaucoup aussi, mais en politique il ne faut pas s'absorber dans un amour exclusif. Les intérêts d'un pays sont complexes ; nous avons besoin au Midi de l'alliance italienne, mais il nous est non moins nécessaire de compter au Nord sur l'amitié de l'Allemagne. Contre la Russie,

contre cette puissance colossale qui s'avancerait en Europe si on la laissait faire, l'Allemagne est notre rempart, notre véritable avant-garde. (Marques d'approbation.)

Pour que cette union entre l'Allemagne et la France, qui importe tant à notre sécurité, existe toujours, la première condition ou plutôt l'unique condition, c'est que l'Allemagne soit bien convaincue de notre désintéressement, c'est qu'elle soit bien persuadée que nous n'avons pas le désir d'un agrandissement de son côté. Nous demandons qu'elle n'établisse pas à nos portes, comme une menace contre nous, une unité factice, qui serait dangereuse par cela même qu'elle serait factice; mais qu'elle se développe, qu'elle se fortifie, et son indépendance n'étant pas menacée, qu'elle ne renonce pas à sa belle variété, qu'elle soit prospère et puissante : voilà ce que nous lui souhaitons d'un cœur sincère et sans arrière-pensée. Du jour où cette politique sera bien nette, bien accentuée et qu'au delà du Rhin on en sera bien pénétré, nous pouvons compter sur l'alliance de l'Allemagne. L'équilibre général sera alors mieux assis, et en présence de la Russie, ayant à nos flancs l'Angleterre qui le défie, l'Italie qui se forme, nous

aurons quelqu'un pour nous assister. (Nouvelles marques d'adhésion.)

Après avoir essayé de réduire aux termes les plus simples une question qu'il serait facile d'allonger et de compliquer, je désire répondre un dernier mot au discours de l'honorable M. Jules Favre. Il a dit qu'un grand pays comme la France ne pouvait pas se désintéresser des querelles qui s'agitent autour de lui, qu'il devait les surveiller toutes et se mêler à toutes dès que les droits de la justice l'exigeaient. Mon principe, à moi, est diamétralement opposé : je crois que si la France doit surveiller ce qui se passe autour d'elle, elle ne doit se mêler des querelles étrangères que le moins possible. (Très-bien !) Et j'estime que le véritable principe de la politique étrangère est le principe de non-intervention, précisément parce que c'est le principe pacifique.

Je ne saurais m'étonner assez, messieurs, qu'on vienne à la fois demander à l'extérieur ce qu'on appelle une politique d'expansion, et à l'intérieur ce qu'on appelle une politique de liberté. Les deux termes s'excluent. La politique d'expansion à l'extérieur a pour conséquence et pour nécessité la politique de la compression à l'intérieur. Quand on veut

agir au dehors, quand on veut se mêler des affaires des autres, il faut être prêt à tout, il faut avoir une armée sur le pied de guerre, il faut de temps à autre montrer que cette belle apparence n'est pas vaine, et jeter son armée sur les champs de bataille. La guerre à l'extérieur c'est nécessairement, à l'intérieur, une certaine concentration des pouvoirs. C'est ce qu'avait bien compris l'un des souverains, je ne dirai pas des plus éminents, mais certainement des plus avisés qui aient jamais manié les affaires humaines, Côme I^{er} des Médicis. Il écrivait à Charles IX, après la Saint-Barthélemy : « Maintenant que vous avez nettoyé et purgé votre royaume, occupez les Français, nation mobile et avide de nouveauté, à une guerre contre les Turcs... » Eh bien, messieurs, je ne veux pas que la France puisse à tout propos être occupée à une guerre contre les Turcs. (Rires approbatifs.) Je ne veux pas que nous soyons toujours sur le point d'intervenir dans les affaires qui se traitent autour de nous. Quand nos intérêts sont menacés, défendons-les avec énergie, mais ne les croyons pas compromis à tout instant, et par cela seul qu'il se passe quelque part quelque chose qui ne nous convient pas.

La politique de non-intervention, c'est la vraie politique de la France, non seulement parce qu'elle contribue plus que toute autre à sa prospérité, mais parce qu'aucune ne sert mieux son influence. Au commencement de la révolution française, à la fin du règne de Louis XVI, la France exerçait sur le monde entier une véritable royauté. Ses grands hommes étaient les grands hommes de tous les pays; son influence était sans rivale. Pourquoi? Parce qu'alors elle ne menaçait personne; elle était forte, elle était respectée, à l'abri derrière ses belles frontières que lui avait faites Vauban; protégée au midi par le pacte de famille, elle pouvait tendre la main à la jeune Amérique. Ses idées rayonnaient de toutes parts; et quand la Révolution éclata, ce ne fut pas la révolution française, ce fut la révolution européenne.

M. Eugène Pelletan. Le traité de Paris! La perte du Canada!

Plusieurs voix. N'interrompez pas.

M. Emile Ollivier. Quelques années après, au contraire, la France était beaucoup plus puissante; elle s'étendait jusqu'au Rhin. (Dénégations sur quelques bancs.)

Je demande à comprendre l'interruption.

Quelques voix. A l'ordre les interrupteurs!

M. le Président Schneider. Je prie l'orateur de continuer et de ne pas répondre aux interruptions.

M. Emile Ollivier. Je n'ai pas entendu l'interruption.

M. Chevandier de Valdrôme. Parlez à la Chambre et ne répondez pas.

M. le Président Schneider. Je suis heureux que l'honorable M. Ollivier n'ait pas entendu l'interruption : il n'y répondra pas.

M. Emile Ollivier. Quelques années plus tard, la France avait une force matérielle bien plus considérable; elle allait jusqu'au Rhin, elle s'avavançait dans le cœur de l'Allemagne, mais elle n'avait plus cette autorité morale qui constitue sa force invincible; elle était admirée sans doute, mais aussi redoutée ou détestée. Oui, je désire que notre France soit influent dans le monde; mais je désire qu'elle soit influente parce qu'on l'aime et non pas parce qu'on la craint. (Marques nombreuses d'approbation.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 1865

MESSIEURS ,

Lorsqu'une cause qu'on aime et qu'on croit juste vient d'être puissamment attaquée, c'est un devoir de la défendre sans se laisser arrêter par la crainte du péril personnel qu'on peut courir en s'engageant dans une lutte inégale. Aussi n'ai-je pas hésité à vous demander de m'entendre après l'admirable discours sous le charme duquel je me trouve encore. Je sens combien ma tâche est difficile, difficile à cause du sujet, difficile à cause de l'immense talent avec lequel il vient d'être parcouru dans toutes ses parties, difficile enfin parce que je suis obligé de me mettre en contradiction avec des collègues à l'estime et à l'affection desquels je tiens particulièrement; mais si je blesse leur opinion, qu'ils soient certains que je n'en parlerai qu'avec respect, et j'espère ne pas froisser leurs sentiments. (Très-bien!)

Cela ne me sera pas difficile, car je m'associe avec la plus sérieuse conviction à ce qu'a exprimé si admirablement l'honorable M. Thiers sur le devoir de respecter les croyances religieuses. Elles sont la source de tout bien : sans elles les sociétés, semblables à des navires en perdition, flottent sans aucune règle fixe, et peuples et individus marchent au hasard. Quand on a pratiqué depuis quelque temps les choses humaines, quand on connaît les douleurs, les souffrances, les amertumes qu'amènent toujours après elles les années devenues plus nombreuses, on n'est pas enclin à venir troubler, quel que soit son nom, sa forme, un sentiment sans l'assistance duquel tant d'êtres humains ne pourraient pas traverser les épreuves pesantes de la vie ! (Très-bien ! très-bien !)

Aussi je ne veux pas plus que l'honorable M. Thiers essayer, d'une manière même indirecte une attaque contre l'Eglise, contre le catholicisme. Le débat n'est pas là. S'il ne pouvait pas être poursuivi ailleurs, je garderais le silence. Si c'était sur le dogme catholique que la convention du 15 septembre dût la faire porter, je ne me sentirais ici ni le courage ni la volonté de la discuter. Mais, à mon avis, il

ne s'agit que d'une question politique, d'une question à examiner, à discuter, à résoudre, d'après des principes qui sont de notre compétence, d'une question sur laquelle nous pouvons différer, sans qu'aucun article de foi puisse être invoqué de part ou d'autre, et ma conclusion fût-elle que le pouvoir temporel doit être livré à lui-même et abandonné à ses destinées malheureuses : en soutenant cette thèse, en exprimant cette conviction, en expliquant ce sentiment, je ne ferais rien qui pût être considéré comme une atteinte à la conscience religieuse du catholique le plus fervent.

Si la nécessité du pouvoir temporel n'est ni un article de foi, ni un point de dogme, c'est une opinion libre, abandonnée à la discussion, selon la maxime de l'Eglise : *In dubiis libertas!* dans les questions douteuses la liberté! Conséquemment, ô catholiques qui êtes dans cette Assemblée, et vous aussi catholiques qui êtes en dehors, vous tous qui entendrez ma parole sur ce difficile sujet, quelle qu'elle soit, ne la considérez pas comme une agression contre votre foi : elle n'est que l'exercice de la liberté que l'Eglise m'a laissée. *In dubiis libertas!* je discute librement une question libre. (Très-bien ! très-bien !)



De quoi s'agit-il? Une convention a été conclue entre le Gouvernement français et l'Italie le 15 septembre dernier. Quelle est la valeur de cette convention? Quelle en est la signification? Devons-nous, dans notre conscience de chrétiens et de législateurs, l'adopter? Devons-nous, dans notre conscience de chrétiens et de législateurs, la repousser?

Cette convention, messieurs, a produit deux effets parfaitement distincts : le premier de ces effets, c'est de rendre définitive et de consolider d'une manière durable l'unité italienne; le second de ces effets est de changer à Rome l'attitude de notre Gouvernement, de l'Italie et du pape, et d'introduire des éléments nouveaux dans cette affaire, depuis tant d'années débattue et en suspens. De telle sorte que l'éminent orateur auquel je réponds a obéi à la logique et à la nécessité de son sujet, lorsque ayant à apprécier la convention du 15 septembre, il a d'abord examiné ce qu'il fallait penser de l'unité italienne et puis ce qu'il était nécessaire de croire du pouvoir temporel du pape. Je ferai comme lui, et sans avoir la prétention d'avoir retenu et de pouvoir résumer tous les merveilleux arguments de cet incomparable discours, j'essayerai cepen-

dant de répondre à ce qui me paraît décisif et d'opposer aux raisons qui sont sérieuses des réponses qui, je l'espère, ne le seront pas moins.

L'unité italienne ! L'honorable M. Thiers n'a pour elle aucune tendresse ; je crains même qu'il ne manque de justice autant au moins que de tendresse. Pour l'attaquer, il a pris son point de départ dans deux ou trois faits que je lui demande la permission de contester absolument

Je comprendrais son aversion pour l'unité de l'Italie, s'il appartenait à l'école de M. de Metternich, qui écrivait au cardinal Consalvi : « Nous autres qui sommes du grand parti du repos... » Mais M. Thiers fait profession de ne pas être un des suivants de ce parti du repos, et, à la satisfaction de nous tous, les amis de la liberté, il professe d'être un des nôtres. Aussi a-t-il très-bien compris qu'un discours sur l'Italie qui ne commencerait pas par un vœu en faveur de la liberté italienne, par l'expression du désir de voir ce noble peuple réaliser enfin les destinées après lesquelles il soupire depuis tant de siècles, il a très-bien compris qu'un tel discours serait sans aucune autorité, sans aucune force.

Il a donc dit : « Je veux la liberté italienne, » excepté apparemment pour la malheureuse Venise, qu'il a condamnée à une oppression éternelle. Mais, ajoute-t-il aussitôt, cette liberté, il était possible de l'obtenir pour l'Italie sans avoir recours à l'unité? L'unité, selon lui, a été le résultat de la guerre de 1859; sans cette guerre, il n'y aurait pas eu d'unité, et au grand profit de l'Italie, car à ce moment il s'opérait partout un développement naturel, progressif des libertés constitutionnelles. Naples était gouvernée par un jeune souverain qui n'étant plus retenu par les traditions paternelles, s'élançait en avant. En Toscane, il y avait un prince éclairé qui voulait faire le bien par lui-même, mais qui voulait faire le bien. La guerre a détruit tous ces germes qui eussent d'autant mieux fructifié qu'on leur eût laissé le temps de le faire. Maintenant l'Italie ne présente plus que le spectacle du désordre, de l'anarchie; l'incertitude est partout, les emprunts se succèdent, l'incohérence est souveraine.

Le mouvement libéral de Naples et de la Toscane ou de tout autre pays, au commencement de la guerre, est une pure création de l'imagination de l'honorable M. Thiers.

A Naples régnait un jeune roi auquel M. de Cavour, auquel le roi Victor-Emmanuel adressaient les supplications les plus amicales pour qu'il écartât, par de sages réformes, le danger qu'ils voyaient avancer. (Mouvements en sens divers.)

M. Achille Jubinal. C'est parfaitement exact !

M. Emile Ollivier. Je ferai remarquer aux honorables interrupteurs que, répondant à l'improviste à un discours, je n'ai pas les pièces dans les mains ; mais je leur affirme que les dépêches existent, et qu'elles constatent que Victor-Emmanuel, ainsi que M. de Cavour, ont multiplié les exhortations auprès du jeune roi de Naples, que l'un et l'autre l'ont pressé, qu'ils n'ont cessé de lui dire : « Unissez-vous à nous, et vous éviterez la révolution qui vous menace et qui vous emportera. Décidez-vous à accomplir l'œuvre nécessaire, inévitable, de la liberté. » Tout fut vain. Le roi de Naples n'a rien voulu entendre. Il s'est confié aux vieillards qui avaient entouré les dernières années de son père. Et aussi il a suffi d'un chef de volontaires se présentant devant les portes de Naples pour que, malgré une immense population, une flotte, une armée

de 30 ou 40,000 hommes, la royauté s'évanouit, en quelques heures, comme un fantôme. Il ne fut pas même nécessaire de la pousser du doigt.

Quant à la Toscane, il y existait un désaccord radical que rien ne pouvait concilier entre le souverain et les sujets. Savez-vous pourquoi? En 1848, au lendemain même des révolutions qui eurent lieu en Italie, la réaction qui triompha partout en Europe n'épargna pas l'Italie. En Toscane, elle fut opérée par l'aristocratie unie au peuple, sous la direction des Ricasoli, des Peruzzi, de tous ceux que vous avez vus depuis à la tête des affaires italiennes. Ces hommes d'Etat avaient eux-mêmes ramené le grand-duc, mais ils avaient mis à son retour une condition, c'est qu'il n'appellerait pas les Autrichiens. « Nous vous avons ramené dans votre palais, lui avaient-ils dit. Sachez vous y maintenir sans l'appui de l'étranger. » Le premier acte de Léopold fut d'appeler les Autrichiens, d'abord à Livourne, puis à Florence; il en résulta une désaffection dont le temps n'avait pu triompher. Le vide s'était fait autour du souverain. Bien loin de songer, au commencement de la guerre, à développer la liberté, il ne s'occupait que de serrer tous les freins. Il avait voulu, malgré le

vœu du pays, rétablir la peine de mort, abroger les lois léopoldines, et son ministre de l'intérieur était l'objet de l'impopularité générale.

Si M. Thiers s'est trompé sur Naples et sur la Toscane, il n'a pas même osé parler des ducs de Modène, de tous ces petits pays qui, victimes de petits tyrans, étaient dans l'impossibilité d'opérer les réformes matérielles les plus élémentaires.

Comment ! l'Italie marchait vers le progrès ; quelle amère dérision ! Mais on ne pouvait même pas conduire à bout un chemin de fer ; tous les trajets étaient interminables ; pour aller de Turin à Florence, il fallait montrer quatre à cinq fois son passe-port, être arrêté par cinq douanes, et l'on n'était pas sûr, par-dessus le marché, de ne pas être dévalisé par les brigands avant d'arriver.

Voix nombreuses. Oui, c'est la vérité !

Un membre. Voilà quel était l'état de l'Italie.

(M. Thiers adresse à l'orateur quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.)

M. Emile Ollivier. Ah ! je vous en supplie, monsieur Thiers, ne m'interrompez pas. Il est déjà assez difficile de répondre à votre discours.

Voilà quel était l'état de l'Italie. Sans la

guerre que la France a faite, tel il serait encore. Nous entendrions toujours les artistes et les poètes nous réciter des élégies inspirées par cette terre de la mort ; les élégies aujourd'hui sont finies ; ce beau pays n'est plus la terre de la mort, c'est la terre de la vie. Un peuple y grandit, qui a, sans doute, les expériences et les défauts de la jeunesse, mais qui a aussi sa force, ses espérances et son avenir. (Très-bien ! très-bien !)

Voyons maintenant, après que la guerre a été arrêtée par la paix de Villafranca, ce qui s'est passé. Je vous demande de vouloir bien m'écouter ici avec une attention particulière ; je vais vous faire bien saisir comment s'est produit le phénomène de l'unité italienne.

L'Empereur, avec une bonne foi parfaite, voulut réaliser une fédération. Une fédération ! mais comment ? Cette fédération devait se constituer entre le royaume de Naples, vassal de l'Autriche, la Toscane, vassale de l'Autriche, le duc de Modène, vassal de l'Autriche, le duc de Parme, vassal de l'Autriche, la cour de Rome dont les espérances étaient toujours tournées vers Vienne, et qui venait d'en obtenir ce concordat inouï qui prouve que les prétentions ultramontaines ne survivent pas seu-

lement sur le parchemin de l'Encyclique. De plus, dans cette confédération, à côté de ces serfs de l'Autriche devait se placer Venise, c'est-à-dire l'Autriche elle-même. Supposez donc, messieurs, que l'Italie ait eu la démence fatale d'accepter cette fédération...

Quelques voix. Comment! c'est l'Empereur qui la proposait! (Bruit.)

M. Emile Ollivier. Je ne veux point répondre aux interrupteurs. Ils savent bien que je n'ai point l'habitude de cacher des épigrammes dans mes paroles. Je les prie donc de me laisser suivre mon raisonnement. (Parlez! parlez!)

Si l'Italie avait commis la faute déplorable d'accepter la confédération que nous lui offrons, savez-vous ce qui serait arrivé? Nous serions allés en Italie pour y détruire l'influence de l'Autriche, que les traités de Vienne avaient établie à notre porte avec le roi du Piémont, son ami alors, comme une tête de pont, par laquelle la coalition pouvait déboucher sur Toulon et sur Lyon; et après avoir perdu cinquante mille soldats sur les champs de bataille de Magenta et de Solferino, nous aurions laissé l'Autriche plus forte, plus puissante qu'avant la guerre! (Approbation sur plusieurs bancs.)

Je n'hésite pas à le dire, l'Italie nous a prouvé sa reconnaissance en écartant de nous ce malheur, en n'acceptant pas le traité de Villafranca, en le déchirant. Quel spectacle elle a donné alors ! D'un bout de la Péninsule à l'autre, on vit un peuple tout entier saisi d'un esprit de prévoyance politique si admirable que, dans le moindre citoyen, on eût pu supposer quelqu'un ayant lu et médité Machiavel. On vit ce peuple tout entier proclamer l'unité, comme par suite d'une inspiration soudaine. Et ses chefs et ses guides ne furent alors ni Mazzini, ni Garibaldi, ni personne autre du parti d'action, du parti qui avait conçu, propagé la doctrine. Non, l'unité fut adoptée, protégée, réalisée par ceux qui, jusque-là, s'étaient montrés ses intraitables adversaires. Ce furent les Manin, les Salvagnoli, les Ricasoli, les Peruzzi, qui tous avaient passé la plus grande partie de leur vie à lutter contre l'idée de l'unité, à soutenir qu'elle était irréalisable ; ce furent ces hommes qui avaient, par leurs écrits ou leurs conseils, entraîné l'Empereur à tenter une confédération ; ce furent ces hommes qui, cessant tout à coup de combattre les doctrines de Mazzini, assurèrent leur triomphe ; ce furent eux qui,

éclairés par le danger imminent, comprirent qu'il fallait résolument opérer un de ces revirements subits qui honorent et illustrent ceux qui n'hésitent pas à les opérer quand la conscience les dicte et que l'intérêt public les exige. Aussitôt sur toutes les lèvres, sur celles des femmes comme sur celles des enfants, dans la bouche des jeunes gens aussi bien que dans celle des vieillards, en Piémont comme en Toscane, comme dans les duchés, un cri unanime s'éleva : Unité ! unité ! Et l'unité italienne fut faite ! (Très bien ! très bien !)

Voilà son origine. Elle n'est l'œuvre de personne ; elle a été fatale, nécessaire, et j'ajoute, elle est bienfaisante. Et, en vérité, je ne pouvais contenir mon étonnement, lorsque j'entendais l'honorable M. Thiers nous dire : Mais qu'y a-t-il de commun entre les différentes provinces italiennes ? Qu'y a-t-il de commun entre Naples assise au bord de la mer et Florence couchée au pied des Apennins, et Venise étendue le long de ses lagunes ? Mais leurs peintres n'ont-ils pas un génie opposé ? n'obéissent-ils pas une à inspiration différente ? le ciel, le génie, tout ne les sépare-t-il pas ? Comment leur réunion dans une unité ne serait-elle pas factice ?

L'honorable M. Thiers s'est chargé lui-même de répondre à son interrogation, lorsqu'il vous a dit, dans une autre partie de son discours, voulant peindre la haine que le Piémontais, selon lui, inspirait au Napolitain, qu'on les appelle *Tedeschi*, Autrichiens, ce nom détesté par tous les Italiens ! Qu'il ne me demande plus ce qu'il y a de commun entre les Italiens ! Ce qu'il y a de commun, c'est la haine pour l'étranger. Cette haine qui, de tout enfant qui ouvre les yeux en Italie, apprend dans les yeux de sa mère, qui plus tard se fortifie par la lecture de Dante, Pétrarque, de Machiavel ou d'Alfieri. Ce qu'il y a de commun entre les Italiens, c'est le désespoir de la patrie divisée, foulée sans pitié par l'oppresseur étranger. Ce qu'il y a de commun entre les Italiens, c'est la similitude des joies et des douleurs ; c'est la tristesse dans tous les cœurs à l'anniversaire de Novare ; la joie sur tous les visages à l'anniversaire de Magenta, de Solferino et de San Martino. Ce qu'il y a de commun entre les Italiens, c'est l'horreur des misères d'hier à côté des souvenirs du passé glorieux et des espérances de l'avenir. Voilà ce qui, malgré les différences de municipalités, de dialectes, de législations, de gouvernements, a réuni tous

les Italiens dans un même sentiment, ce qui les a jetés dans une même action. (Très-bien ! très-bien !)

Comment, avant de présenter cet argument, l'honorable M. Thiers n'a-t-il pas songé qu'il y a, je ne dis pas un siècle, mais seulement cinquante ans, on aurait pu appliquer à la France le même raisonnement qu'il venait d'invoquer si inexorablement contre l'Italie ? N'aurait-on pas pu dire alors : Qu'y a-t-il de commun entre l'Alsacien et le Provençal ? — L'honorable M. Thiers sait très-bien que dans la ville qui s'honore de lui avoir donné le jour, il n'y a pas bien longtemps on disait, en parlant de ceux qui sont de Paris : Ce sont des Français ! par opposition aux habitants du pays qui restaient des Provençaux. — Qu'y avait-il de commun, je le lui demande, il y a cinquante années, entre le Breton qui aujourd'hui entend à peine notre langue, et l'habitant du Languedoc qui alors ne la comprenait guère plus ? Est-ce que ce qui constitue la beauté et la vitalité de l'unité française ce n'est pas précisément cette harmonie qui naît du mélange des contraires ? N'est-ce pas cette vigueur qui résulte de l'union des diversités ? Les races les plus variées ne se sont-elles pas rencon-

trées et mêlées sur notre sol? L'élément german n'est-il pas venu rajeunir, corriger, perfectionner l'élément gaulois, puis l'élément romain, qui constituent notre fond? S'il en était autrement, serions-nous devenus la nation sympathique, la nation dont le génie rayonne de tous côtés, la nation qui attire à elle et exerce son prestige sur le monde entier? (Approbation.) Ce qui fait notre grandeur, notre force, notre charme, fera aussi la force, la grandeur et le charme de l'Italie. (Très-bien! très-bien!)

L'honorable M. Thiers a dit qu'une autre considération de nature à faire envisager l'unité de l'Italie comme un mal, c'était que cette unité formait un obstacle à notre alliance intime avec l'Autriche. Oh! je m'excuse de mettre sans honte mon expérience limitée à côté de la longue expérience et du talent de M. Thiers; mais qu'il me permette de lui dire que mon être entier se soulève contre son affirmation. Soit que je revienne sur le passé, soit que je considère le présent, mon être entier s'insurge contre cette pensée que les destinées de la France soient attachées à l'alliance intime avec l'Autriche. (Mouvement.)

Tous nos grands rois, Henri IV comme

Louis XIV, ont eu pour politique d'abaisser la maison d'Autriche. Quel historien n'ablâmé cette malheureuse guerre de Sept ans, due à l'accord capricieux de deux femmes, qui nous enlevait à l'alliance de la Prusse pour nous engager dans celle de l'Autriche? Si j'avance et que j'arrive au premier Empire, un sentiment populaire encore vivant ne m'avertit-il pas que les malheurs de la France ont commencé au jour où elle a mis sa main dans la main de l'Autriche? (Approbation sur quelques bancs.) Si j'avance encore plus, est-ce que je ne trouve pas dans les remarquables instructions que Louis XVIII envoyait aux plénipotentiaires du congrès de Vienne, que le premier but de la France devrait être d'empêcher que l'influence de l'Autriche ne devint prépondérante en Italie? Si j'avance encore plus, et que j'arrive à un souvenir encore bien vivant de ma jeunesse, que j'arrive au règne de Louis-Philippe, ne puis-je pas dire que lorsque après l'affaire des mariages espagnols, l'alliance autrichienne s'est substituée à l'alliance anglaise? Il me semble qu'elle n'a guère porté bonheur à ceux qui s'y engageaient. Si enfin je considère le présent, est-ce que je n'ai pas le droit de dire que tant que la politique française sera de faciliter par-

tout l'essor des nationalités, d'aider partout ce mouvement qui amène les peuples à asseoir sur des bases nouvelles leur organisation intérieure, il ne saurait y avoir une amitié durable et sincère entre l'Autriche et nous? Pour que nous nous rapprochions de l'Autriche, il faut que la Vénétie ait cessé de tendre vers nous ses mains suppliantes, il faut que la Hongrie ait cessé de souffrir et de gémir. Nous sommes dans la nécessité malheureuse de voir souffrir ces peuples sans les assister, mais du moins donnons-leur cette consolation de ne pas nous allier avec ceux qui les oppriment. (Nouvelle approbation.)

Il reste le dernier argument de l'honorable M. Thiers : L'unité italienne est une menace pour la France, pour laquelle la sage politique doit consister à empêcher les petits de devenir forts et les grands de devenir dominants. Je réponds en employant une expression dont je n'aurais pas l'impolitesse de me servir s'il ne m'en avait donné l'exemple, je réponds que c'est de la vieille politique. (Assentiment sur plusieurs bancs) Je ne puis, quant à moi, placer la grandeur de la France dans l'abaissement et dans la faiblesse des autres nations. (Très-bien ! très-bien !) Je ne puis croire que

pour être forte elle ait besoin d'être entourée d'une ceinture d'Etats faibles; j'ai cet orgueil pour elle de croire qu'elle peut être grande entre les grands. (Très-bien! très-bien!)

Mon argumentation est terminée sur la première partie du discours de l'honorable M. Thiers. Je me résume en disant que j'approuve la convention du 15 septembre sous ce premier rapport qu'elle consacre d'une manière définitive l'unité italienne.

J'arrive à la seconde partie de la question, à la partie la plus délicate, à celle qui concerne l'influence que la convention italienne exercera sur le pouvoir temporel du pape. Pour s'en rendre compte, il est nécessaire de préciser avec plus d'exactitude que ne l'a fait l'honorable M. Thiers la situation dans laquelle on se trouvait, en Italie, relativement à la question romaine, lorsque la convention du 15 septembre a été conclue.

Deux opinions se partageaient les esprits. La première était celle du parti unitaire italien. Elle consistait à dire: Rome appartient à l'Italie. Dans tous les pays où l'on prononce la langue italienne, le droit de la nationalité préexiste; et que les habitants le veuillent ou qu'ils s'y opposent, sans qu'on ait besoin de les consul-

ter, tout pays circonscrit dans le territoire italien est italien. C'était la doctrine de Mazzini, de Garibaldi et de ce qu'on appelle le parti de l'action.

Le parti modéré, celui des hommes politiques attachés à M. de Cavour, aboutissait au même résultat, mais par un chemin et des arguments tout différents. M. de Cavour, qui était un homme d'Etat de premier ordre, ne se piquait pas de faire des théories ; il se contentait de poursuivre son but par les moyens qu'il croyait les mieux adaptés aux circonstances. Or, il avait cru, à tort selon moi, qu'il faciliterait et hâterait la solution de la question romaine en affirmant que la possession de Rome était nécessaire à l'Italie, que sans Rome l'unité italienne, ayant un corps sans tête, ne pourrait pas se réaliser, au grand détriment de la sécurité européenne. Il demandait donc Rome, comme le parti d'action, mais seulement en vertu d'une prétendue nécessité politique, tandis que les unitaires purs la réclamaient au nom de leur principe de la nationalité.

Tant que la question restait posée dans ces termes, il était bien évident qu'aucune transaction ne pouvait intervenir entre la France et l'Italie. Aussi combien de fois, causant avec

les hommes d'Etat italiens mes amis, ne leur ai-je pas dit : Votre politique est mauvaise. Vous croyez dire quelque chose d'irrésistible en invoquant les nécessités de votre unité. Mais vous allez vous attirer de la part des catholiques une réponse formidable et qui sera sans réplique. La nationalité italienne veut Rome, vous diront-ils : eh bien, la catholicité ne peut s'en passer. Et il est certain que si, pour prononcer entre les deux prétentions, la raison d'Etat doit être seule consultée, l'intérêt du catholicisme, ne serait ce que par le nombre de ses adhérents, l'emportera sur celui de l'Italie. Tant que vous poserez la question dans ces termes, vous la rendrez insoluble; elle ne pourra faire un pas, et vous serez toujours condamnés à des déclamations creuses ou à des attentes stériles. Le moyen de sortir d'embarras n'est pas là. Il est dans l'acceptation de cette maxime que le pape a une souveraineté, que vous devez reconnaître, accepter, protéger, à une condition, c'est qu'en retour elle sera placée dans la condition ordinaire de toutes les souverainetés humaines. Voilà la solution, leur disais-je, elle est là et pas ailleurs. (Mouvements divers.)

S'il me fallait un argument pour confirmer

la thèse que je posais ainsi et que je reproduis devant la Chambre, le discours de l'honorable M. Thiers lui-même me le fournirait. N'a-t-il pas reconnu, après avoir soutenu qu'on ne pouvait rien en général contre la souveraineté temporelle du pape, que cependant si on le saisissait dans une alliance avec nos ennemis on pourrait exercer les droits légitimes que donne la guerre? C'était, en effet, difficile à contester après le traité de Tolentino, qui supprime une grande partie des possessions du pape, en présence des mouvements d'accroissement ou de diminution opérés à diverses époques dans le patrimoine du Saint-Père.

La convention du 15 septembre n'est plus maintenant difficile à expliquer : la souveraineté temporelle du pape reconnue, mais replacée aussitôt dans les conditions de toutes les souverainetés, voilà en deux mots ce qu'elle signifie. Elle repousse la solution des unitaires et de M. de Cavour ; elle obtient de l'Italie la déclaration que désormais l'Italie ne prétendra plus à Rome en vertu du droit des nationalités ou en vertu de la nécessité de sa constitution intérieure. Mais en échange, elle reconnaît que la souveraineté temporelle du pape sera désormais dans la condition des souverainetés ordinaires.

Voilà la véritable signification de la convention du 15 septembre; au une autre interprétation n'est soutenable. Cette convention signifie ce que je viens de dire ou elle ne signifie rien. Ce qui embrouille cette question, c'est qu'en l'examinant, les esprits courent de suite aux extrémités et recherchent les conséquences. Nous y viendrons. Dans ce moment ne nous occupons que de l'acte lui-même. Pour le comprendre, je me suis bien gardé de m'occuper des interprétations de M. Drouyn de Lhuys, qui s'est en effet trouvé bien embarrassé pour concilier sa politique d'il y a deux ans avec sa politique de cette année. Je ne me suis pas davantage occupé des interprétations des ministres italiens qui éprouvaient un non moindre embarras à mettre d'accord leur politique unitaire avec leur politique nouvelle. J'ai laissé de côté, je ne veux pas dire les bavardages, mais les phrases un peu obscures à dessein des ministres embarrassés de France et des ministres embarrassés d'Italie. J'ai interrogé la convention en elle-même, je l'ai examinée, abstraction faite de tout commentaire. Qui-conque imitera mon exemple arrivera aux mêmes conclusions et sera contraint de reconnaître que la convention du 15 septembre ne

peut signifier que ceci : l'Italie n'a pas un droit particulier sur Rome, mais la catholicité n'a pas davantage un droit particulier et exceptionnel sur cette ville. (Mouvement prolongé en sens divers.)

Je n'ai aucune contradiction à concilier, je n'ai jamais varié dans mon opinion ; je puis donc sans ambages dire à la Chambre ce que je vois ; et ce que je vois, c'est que la convention ayant écarté toutes les prétentions excessives, le patrimoine du saint-siège n'appartient ni aux catholiques, ni aux Italiens. Il constituera une souveraineté indépendante sur le sort de laquelle n'auront plus à se prononcer que le pape et ses sujets. (Rumeurs diverses.)

Un mot maintenant sur les garanties stipulées. L'Italie s'est interdit toute attaque contre la souveraineté reconnue indépendante du saint-siège ; et il ne s'agit pas seulement des attaques venant d'elle, mais aussi des attaques de tout corps irrégulier, mais même de ces menées que M. Thiers a reprochées à tort à l'Italie de se réserver sous les expressions d'action morale du progrès, d'aspirations nationales. Si l'Italie a recours aux armes pour troubler le territoire pontifical, si elle permet

l'envahissement de bandes armées, si elle envoie des agents révolutionnaires à l'effet de soulever les populations, elle violera la convention, elle manquera au devoir qu'elle s'est imposé de ne pas attaquer et d'empêcher qu'on attaque le patrimoine du saint siège.

Telles sont les garanties extérieures.

Les garanties intérieures que la convention a établies... (Bruit.)

Si la Chambre est fatiguée, je m'arrêterai. (Non ! non ! — Parlez ! parlez !) Je tâche de retrouver les idées que je viens d'entendre exprimer ; je demande pardon à la Chambre d'être si long... (Parlez ! parlez !)

Je disais que les garanties intérieures que la convention du 15 septembre assure au saint-siège sont les suivantes : La possibilité pour lui de se décharger d'une portion de sa dette, plus le droit, sans avoir à subir aucune réclamation de la part de l'Italie, de constituer une armée pour protéger l'ordre intérieur dans ses Etats.

Après avoir examiné la convention dans son ensemble, je recherche ses conséquences. Que produira-t-elle ? Sauvera-t-elle le pouvoir temporel, ou bien le perdra-t-elle ? Je n'en sais rien... (Interruption prolongée.)

Un membre. C'est pourtant la question !

Un autre membre. Vous devriez le savoir !

M. Emile Ollivier... Je n'en sais rien...

(Nouvelle interruption.) Cela dépendra de la bonne ou de la mauvaise conduite du gouvernement du pape. (Rumeurs confuses) Je demanderai encore la preuve de mon opinion au discours de l'honorable M. Thiers. L'honorable M. Thiers a dit que s'il contestait le droit des Romains à l'indépendance, du moins reconnaissait-il qu'ils avaient le droit qui appartient à tout peuple d'être bien gouverné. Mais qu'est-ce que signifie cette formule : être bien gouverné ? M. Thiers lui-même me l'apprendra encore. Il l'a dit dans un discours mémorable, prononcé l'an dernier devant vous : être bien gouverné, c'est avoir les libertés *nécessaires*, liberté de la presse, liberté des élections, liberté parlementaire, etc. Pourquoi M. Thiers a-t-il appelé ces libertés « libertés *nécessaires* ? » Est-ce simplement pour donner plus de force à son attaque contre le Gouvernement ? Non. Il les a nommées ainsi d'un nom qui leur restera, parce qu'il pense qu'en effet, au 19^e siècle, en Europe, aucun gouvernement civilisé ne peut exister dignement sans ces libertés. Or les libertés nécessaires existent-elles à Rome ?

Je ne répondrai pas moi-même, ma réponse pourrait être contestée. J'interrogerai le témoignage d'un des catholiques les plus illustres, les plus libéraux et les plus purs, les plus dignes d'admiration qui aient existé; j'interrogerai le Père Lacordaire, l'éloquent prédicateur et l'éminent écrivain : « Le gouvernement du pape, dit-il, et c'est son infirmité, est un gouvernement d'*ancien régime*, » c'est-à-dire, messieurs, un gouvernement qui n'accorde pas les libertés *nécessaires*.

La conséquence va de soi. Les destinées de la papauté ne sont ni dans les mains de la France, ni dans les mains de l'Italie; elles sont dans ses propres mains.

Sur plusieurs bancs. Très-bien !

M. Emile Ollivier. Si le pape se conduit selon les règles imposées à tous les gouvernements civilisés au 19^e siècle, s'il donne à son peuple les satisfactions qu'il a droit d'exiger, s'il lui concède les libertés nécessaires, le pouvoir temporel pourra durer. Mais si le pape s'obstine dans une résistance qui dure déjà depuis plus de 17 ans; s'il se refuse aux conseils qui lui viennent non-seulement des libéraux comme M. Thiers, mais des catholiques comme M. de Montalembert; si, au lieu d'accueillir

les prières de ses enfants pieux et dévoués, il leur répond par des actes comme l'Encyclique, qui déconcertent toutes les espérances et troublent toutes les consciences, dans ce cas le résultat de la convention du 15 septembre sera tôt ou tard la chute du pouvoir temporel, et alors, quant à moi, j'applaudirai à cette chute. (Mouvements divers.)

Mais je veux exprimer ma pensée jusqu'au bout.

L'honorable M. Thiers a dit qu'il était entraîné à défendre le pouvoir du pape surtout par cette considération que les destinées de la liberté paraissaient attachées à son maintien. Je lui réponds que si le gouvernement temporel du saint-siège ne se réforme pas, s'il reste dans les doctrines de l'Encyclique, les intérêts de la liberté réclament que sa chute ne soit pas empêchée. J'ai entendu l'honorable M. Thiers, et j'en ai été étonné de la part d'un esprit doué d'une telle sagacité politique, dire que l'Encyclique était un acte regrettable. La cour de Rome, messieurs, se compose d'hommes éminents, d'esprits prudents et perspicaces qui pèsent leurs actes. Le siège de saint Pierre est occupé par un des pontifes les plus vénérables qui aient jamais porté la tiare, et il ne

fait pas des actes qu'on puisse qualifier de regrettables. L'Encyclique n'est pas un acte regrettable, c'est un acte de nécessité. (Interruption.)

Oui, messieurs, un acte de nécessité..., et voici pourquoi. Le gouvernement temporel du saint-siège est un gouvernement théocratique et absolu. Tant qu'il a été entouré, dans l'Europe entière, de gouvernements qui avaient le même caractère que lui, il leur a été préférable parce qu'il était à la fois plus humain et plus progressif qu'eux. Le jour, au contraire, où tout autour de lui les gouvernements absolus ont été remplacés par des gouvernements constitutionnels et libres, le gouvernement temporel du saint-père qui était le premier en civilisation, est devenu le dernier; et alors pour lui a surgi cette nécessité inévitable, ou bien de changer son propre système pour se conformer aux nouveaux principes en vigueur autour de lui, ou bien de condamner, d'anathématiser, et s'il pouvait, de détruire les systèmes nouveaux dont l'application était la condamnation du sien.

Plusieurs membres. C'est vrai!

M. Emile Ollivier. De là, messieurs, car à Rome on ne fait rien légèrement, de là

cette nécessité pour tous les papes qui se sont succédé depuis la révolution française, cette nécessité pour Pie VI, cette nécessité pour Pie VII, cette nécessité pour Grégoire XVI, cette nécessité pour Pie IX, de faire chacun une Encyclique dans laquelle, reprenant exactement la doctrine des prédécesseurs, il condamne la civilisation moderne, les idées de la révolution, les principes nouveaux. Le pouvoir temporel ne pouvant ou ne voulant se réformer, — il faut bien, s'il ne veut pas être détruit légitimement, qu'il censure les principes qu'on invoque pour forcer sa résistance. Voilà pourquoi l'Encyclique n'est pas un acte regrettable, mais un acte nécessaire. Cette nécessité projette sur la situation du catholicisme, sur la situation politique du pouvoir pontifical une lueur qu'il a bien fallu voir. Et quant à toutes ces atténuations, toutes ces chicanes de mots, tous ces commentaires auxquels personne ne croit, ils n'ont pu détruire dans l'opinion publique l'émotion profonde du premier moment.

Pour que l'argument de M. Thiers soit vrai, il faut que le souverain de Rome soit amené, par les exigences de ses sujets ou par tout autre événement, à avoir besoin de la liberté.

Alors, soyez-en certains, les encycliques changeront de ton. On y retrouvera le langage du P. Lacordaire, et non celui de M. Veuillot. Elles deviendront des affirmations de la liberté. Alors il ne sera pas au monde un esprit libéral, quelles que soient sa foi, sa nature, sa communion religieuse, qui ne soit disposé à devenir, selon le conseil de M. Thiers, un défenseur du pontife auguste et désarmé, qui représentera alors véritablement pour la conscience humaine la liberté dans sa plus haute et sa plus sainte expression. (Très bien ! très-bien !)

Que ce jour vienne, je l'appelle de toutes les ardeurs de mon âme et je le saluerai avec émotion. Je ne désespère pas de le voir se lever. Ceux qui examinent superficiellement le monde physique ou moral n'y aperçoivent qu'antagonisme ; ceux qui l'étudient profondément n'y découvrent qu'harmonie. L'apparence est que les forces répandues de toutes parts se heurtent pour s'entre-détruire ; la réalité est qu'elles se heurtent pour se contenir, afin que de leur équilibre résulte l'ordre final. Quand la lutte est trop bruyante et trop prolongée, c'est que la forme n'est point encore trouvée, dans laquelle l'accord se réalisera.

Il n'y a aucune incompatibilité radicale qui empêche la religion de se concilier avec la liberté. Cette conciliation aura lieu. La religion et la liberté sont comme deux flammes qu'on ne peut pas éteindre : l'une éclaire les espérances de la cité future, l'autre éclaire les travaux de la cité présente. Elles s'uniront un jour; et alors, messieurs, il en résultera une clarté nouvelle et éclatante dont le monde sera réjoui! (Très-bien! très-bien! — Applaudissements sur plusieurs bancs.)

*Extrait du procès-verbal des séances des 26 juin 1852
et 28 mars 1862.*

« L'autorisation accordée à un orateur de faire imprimer à ses frais le discours qu'il a prononcé n'implique pas, de la part du Corps législatif, l'approbation du discours dont l'impression a été autorisée. »